



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 78745

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des organisations professionnelles agricoles quant à l'avenir des stages préparatoires de six mois et de quarante heures proposés aux jeunes s'installant en agriculture. Les incertitudes de financement pesant sur ces stages pourraient compromettre la qualité et la viabilité des projets de jeunes désireux de s'installer dans les meilleures conditions. Compte tenu de l'importance que revêt l'installation pour l'avenir de l'agriculture, des dispositifs complémentaires pourraient être envisagés en dehors du parcours d'installation, bénéficiant de crédits des collectivités locales et des organismes de formation professionnelle. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux attentes du monde agricole en ce domaine.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2005, 7 millions d'euros ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « Six mois ». En 2006, il est prévu de rassembler progressivement dans une action unique l'ensemble des mesures consacrées au renouvellement des exploitations agricoles afin d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'installation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit avec les jeunes agriculteurs une réflexion sur la gestion des outils qui contribuent à cette politique afin qu'elle s'adapte au contexte de chaque territoire. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer est également examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisés.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78745

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10692

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1810